

**COMITE LOCAL DE SUIVI
de la nouvelle méthode de répartition
des places d'examen du permis de conduire**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2014

PARTICIPANTS :

Administration

Monsieur Michel PLASSON – Préfecture/Directeur de la réglementation et des libertés publiques
Monsieur Mohammed ABDOUNE – Préfecture/Chef du bureau de la circulation
Monsieur François BUGUEL – DDTM/SSRC Chef de service
Monsieur Patrick CZAPIEWSKI – DDTM/SSRC/ER/Délégué à l'éducation routière
Monsieur Laurent BRASSELET – DDTM/SSRC/ER Adjoint au délégué
Madame Annie ZEGGAI – DDTM/SSRC/ER Secrétaire
Madame Christelle LELIEVRE – DDTM/SSRC/ER Répartitrice

Représentants des inspecteurs

Monsieur Pascal THIEFFIN – UNSA
Monsieur Franck MAGRY - FO

Représentants des établissements de la conduite

Madame Nelly VANDENBERGHE – CNPA

Absent excusé

Monsieur Hervé FAUQUET – UNIDEC - EECA

SUJETS ABORDES :

- Lecture et analyse des différents tableaux
- Examens supplémentaires.

I – Lecture des tableaux

Tableau de bord cellule ER septembre 2012 à août 2013 et septembre 2013 à août 2014

Les coefficients concernant l'ETG sont en hausse de 1,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les coefficients en A et B sont eux sensiblement identiques et les places d'examen restent en nombre suffisant, eu égard aux places rendues et non attribuées faute de demande.

A noter : Des places moto supplémentaires sont attribuées en fonction des besoins et des demandes des EECA.

Le coefficient d'attribution de places en PL accuse une légère baisse mais reste suffisant compte tenu du nombre de places non honorées (Les non honorées représentent 11 jours de travail sur une période de 5 mois).

Les journées d'examen annulées, pour différents motifs (intempéries, arrêts maladie ,etc) ont été reportées dans le mois même, voire à M+ 1 sur la période 2013/2014 sans jamais atteindre M+2, comme le prévoit la méthode nationale d'attribution de places.

Les journées annulées pour fait de grève ont été reportées à M+1.

Les journées annulées pour arrêt maladie sont stables d'une période sur l'autre

Les journées annulées pour intempéries sont en forte baisse (62 au lieu de 409) à mettre au crédit d'un hiver 2013-2014 plutôt clément.

Le bilan des jours d'examens réalisés, épreuves professionnelles comprises, est en baisse de 43 jours, soit 0,56 % d'activité en moins.

Le responsable de la cellule, P Czapiewski, explique que la situation, pour ce qui concerne l'attribution de places d'examen, ne semble pas dégradée pour le département malgré 3 agents indisponibles depuis une longue période et 2 postes vacants.

Monsieur CZAPIEWSKI demande au représentant syndical des EECA d'exprimer le ressenti de la profession sur la situation actuelle. Mme Vandenberghe signale que le souci actuel et principal des établissements n'est pas l'attribution des places mais le délai d'enregistrement des dossiers de demande de permis de conduire, essentiellement en moto.

Tableau des journées supplémentaires :

Les journées mises en option auprès des établissements sont des jours programmés mais non utilisés et rendus par les centres de formation professionnelle, la permanence nationale non attribuée à d'autres départements, voire des jours de congés annulés par les IPCSR.

Ils permettent d'assurer le report des jours de maladie ou d'intempéries, d'augmenter le volume de places attribuées et de répondre aux besoins spécifiques et momentanés de certains établissements.

Durant la période de janvier 2014 à juin 2014, 126 jours supplémentaires ont été proposés aux EECA en examens catégorie B. Situation qui contribue à améliorer sensiblement le nombre de places attribuées initialement à l'aide des coefficients pris en compte.

Tableau des places supplémentaires attribuées :

Les places attribuées répondent aux critères de droit définis lors du premier CLS.

Essentiellement pour reprises de dossiers, population de référence erronée ou accroissement d'activité.

L'attribution est faite sur demande des EECA et au vu de justificatifs recevables.

II – Examens supplémentaires

M. CZAPIEWSKI informe qu'une vingtaine d'IPCSR sont volontaires pour exercer dans le cadre des examens supplémentaires.

Les examens du samedi semblent faciliter la présentation à l'épreuve de conduite des élèves indisponibles la semaine, notamment pour raisons professionnelles. L'établissement reste seul responsable du choix des élèves qu'il estime prêts.

En juin 2014, 47 journées d'examens supplémentaires ont été assurées, ce qui correspond globalement à l'activité mensuelle de 2,5 IPCSR.

Les examens supplémentaires se poursuivront en juillet et en août. Actuellement, une légère baisse du % de réussite peut être constatée et les résultats passent de 63,18 à 58 %.

Un taux de réussite trop bas entraînerait une remise en question de la poursuite de ces examens supplémentaires.

Madame VANDENBERGHE souhaiterait, dans le cadre de la transparence de l'attribution des places d'examens supplémentaires, connaître quels sont les établissements convoqués le samedi et quel est le nombre de places attribué à chacun. En effet, les grandes structures se plaignent de se voir attribuer le même nombre de places que les petites.

M. Czapiewski l'informe que la répartition de ces places est faite de manière équitable et que le service veille à une attribution qui tend à satisfaire tous les demandeurs dans la mesure du possible.

Madame LELIEVRE rappelle que les demandes doivent être renouvelées chaque mois et ce avant le 10 du mois précédent.

PROCHAIN C.L.S. : Le mardi 14 octobre 2014 à 14h00 à Lezennes